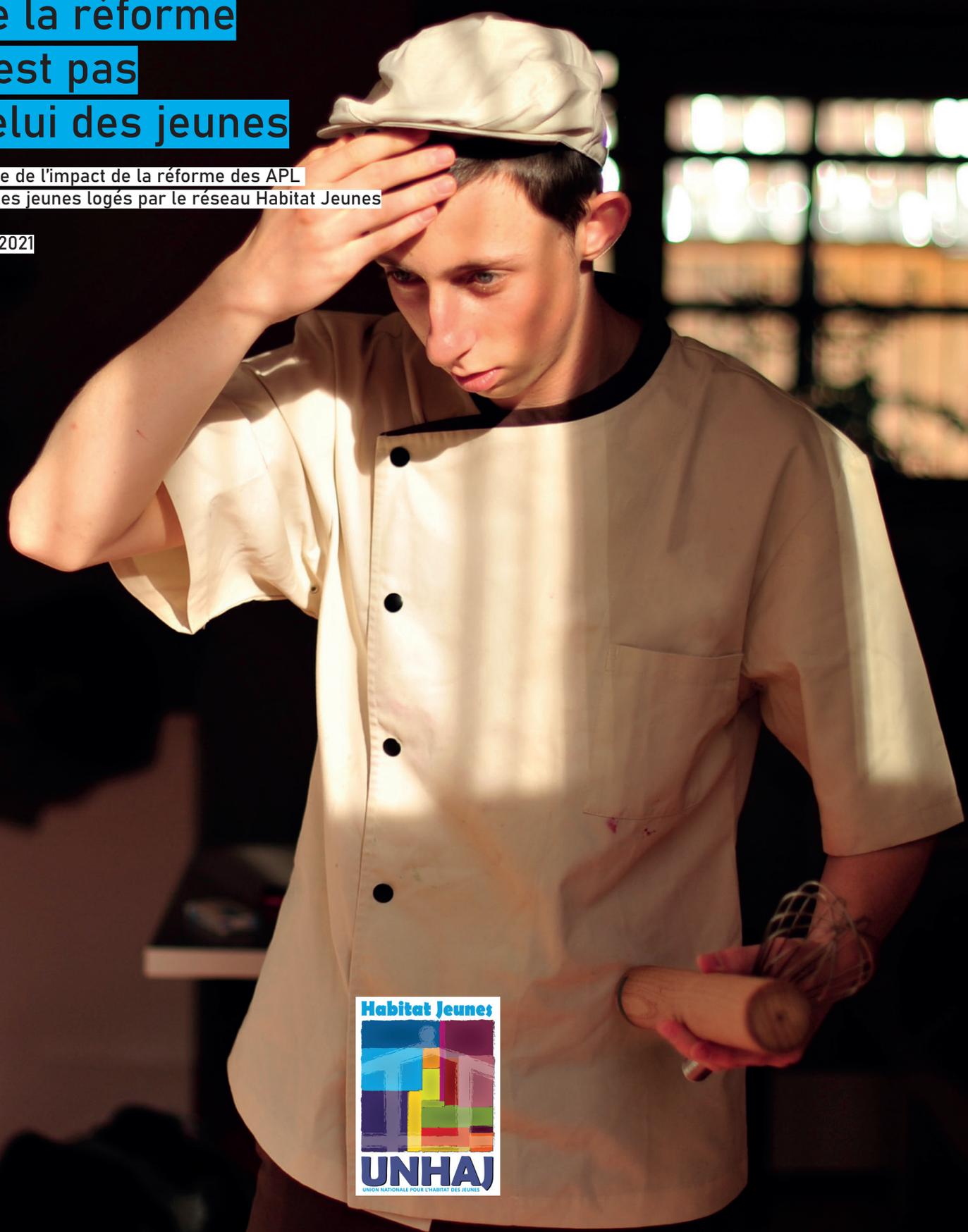


**Le temps réel
de la réforme
n'est pas
celui des jeunes**

Etude de l'impact de la réforme des APL
sur les jeunes logés par le réseau Habitat Jeunes

mai 2021



L'UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES

L'UNHAJ est aujourd'hui structurée en 13 unions régionales (URHAJ) et regroupe 300 adhérents (associations, personnes morales), tous porteurs du projet « Habitat Jeunes ». Chaque année, ces adhérents accueillent, informent et orientent 200 000 jeunes de 16 à 30 ans vers et dans l'accès au logement autonome.

40 000 logements en collectif (principalement de type RS-FJT c'est-à-dire résidences sociales-foyer de jeunes travailleurs) ou en diffus et 4 500 logements mobilisés en médiation locative leur sont proposés. Les adhérents offrent un ensemble de services destinés à faciliter leur mobilité et leur autonomie, favorisant l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...

Il s'agit d'une étape dans le parcours résidentiel du jeune, entre décohabitation ou situation de rupture familiale, mobilité liée à l'emploi ou à la formation, favorisant ensuite l'accès au logement autonome dans le parc social ou privé de droit commun.

Cette étude a été rendue possible par la mobilisation des équipes des unions régionales et nationales (URHAJ et UNHAJ) et particulièrement de l'équipe Sihaj. Les données traitées ici sont le fruit de l'activité quotidienne des associations gestionnaires porteuses de projet Habitat Jeunes. Nous remercions le Mouvement Habitat Jeunes pour son implication dans l'étude, et plus particulièrement pour leur participation aux remontées et témoignages de jeunes les équipes des associations suivante : Résidence la Tournette, Annecy, Auvergne-Rhône-Alpes ; FJT La Clairière, Chambéry, Auvergne-Rhône-Alpes ; Sillage, Saint Briec, Bretagne ; Association Jeunesse et Habitat, Tours, Centre Val de Loire ; L'Escale, Reims, Grand Est ; Association Foyer Notre Dame, Strasbourg, Grand Est ; A.N.L.A.J.T, Rouen, Normandie ; Le Local, Poitiers, Nouvelle Aquitaine ; Horizon Habitat Jeunes, La Rochelle, Nouvelle Aquitaine ; Association Toits etc., Melle, Nouvelle Aquitaine ; Habitat Jeunes Montpellier, Occitanie ; Résidences Habitat Jeunes de la Ligue 11, Limoux et Caracassonne, Occitanie ; Association Batir, Gap, PACA-Corse ; Foyer Darwin, Angers, Pays de la Loire ; Le Flore Habitat Jeunes, Le Mans, Pays de la Loire ; Service Logement Jeunes 85 - Escale Ouest, La Roche sur Yon, Pays de la Loire...

Pour l'ensemble des photographies : copyright Guillaume MADEC, Technowest Logements Jeunes

Sommaire

Aux origines de cette étude — p.5

En l'absence d'étude d'impact, un réseau attentif et mobilisé — p.5

Les APL : bien plus qu'une aide au logement pour les jeunes — p.6

Premières alertes : des inquiétudes quant à la situation des jeunes actifs — p.6

Synthèse — p.8

Méthodologie — p.10

Une étude quantitative à partir des données du SIHAJ — p.10

Une approche qualitative grâce aux remontées des adhérents et témoignages de jeunes — p.11

Les limites de la méthodologie : un reste-à-charge fiable ; un reste-à-vivre plus fragile — p.12

Qui sont les jeunes logés dans le réseau Habitat Jeunes ? — p.13

Observation du public logé et cadre réglementaire — p.13

Répartition géographique — jeunes présents en continu sur une période de 4 mois et éligibles aux APL — p.14

Des objectifs de mixité co-élaborés avec la CNAF — p.14

Une majorité de jeunes de moins de 25 ans, en décohabitation — p.15

Age — 90% ont moins de 25 ans — p.15

Logement précédent — une majorité de jeunes décohabitant — p.15

Des jeunes aux situations multiples, la plupart touchant moins du Smic — p.16

Catégories socio-professionnelles — une variété de status, une moitié en formation 9 — p.16

Revenus — 90% gagnent moins du Smic — p.16

Reste-à-charge selon les revenus — situation décembre 2019 — p.17

Reste-à-charge selon les revenus — situation décembre 2020 — p.17

Mesurer l'impact de la réforme : un effet de rattrapage brutal pour les jeunes actifs — p.18

Une baisse moyenne d'APL plus importante en janvier 2021 — p.18

Variation des montants APL perçus par les jeunes — une baisse importante pour ceux qui perdent — p.19

Variation des volumes d'APL à l'échelle des établissements — une baisse deux fois plus importante en 2021 — p.20

Revenus — toutes les tranches de revenus impactées, les jeunes déclarant un équivalent Smic les plus touchés — p.20

Age — toutes les tranches d'âges impactée, les 21/25 ans les plus touchés — p.21

Reste-à-charge selon les revenus — une augmentation du reste-à-charge pour toutes les tranches de revenus, les jeunes déclarant un équivalent Smic les plus touchés — p.22

Une baisse d'APL brutale pour des jeunes actifs dont l'insertion reste fragile — p.23

Catégories socio-professionnelles — toutes les catégories socio-professionnelles impactées, les salariés, y compris les plus précaires les plus touchés — p.23

Une baisse d'APL pour des travailleurs à la situation précaire — tableau récapitulatif — p.25

Témoignages de situations de jeunesse — p.27

Des effets de la réforme impossible à anticiper — p.27

Une réforme en pleine crise sanitaire et économique — p.28

En réaction, se réorienter vers un secteur épargné — p.29

Renoncer à un projet de formation — p.30

Renoncer à l'autonomie du logement et retourner chez ses parents — p.30

« En mode survie », sans aide familiale — p.30

Reporter des projets de vie famille ou d'entreprise... — p.31

Proposition de l'UNHAJ : protéger tous les jeunes aux bas revenus — p.32

Protéger par un forfait ou un abattement fiscal tous les jeunes de moins de 25 ans — p.32

Un précédent système imparfait, mais protecteur — p.33

Préférer un renforcement des droits à des mesures compensatoires ponctuelles — p.33



Aux origines de cette étude

EN L'ABSENCE D'ÉTUDE D'IMPACT, UN RÉSEAU ATTENTIF ET MOBILISÉ

Le réseau Habitat Jeunes est en lien quotidien avec les jeunes, à l'écoute de leurs problématiques et de leurs éventuelles difficultés. Les actions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes en les accompagnant vers et dans le logement apportent aux professionnels une vision globale, à la fois des ressources dont disposent les jeunes pour vivre et se loger, et des aides auxquelles ils peuvent prétendre.

En moyenne, les ressources mensuelles des jeunes logés en résidence Habitat Jeunes sont de 600 € environ. Les solutions logements Habitat Jeunes proposent des coûts maîtrisés, à travers le règlement d'une redevance intégrant un équivalent loyer et les charges liées au logement. La plupart de ces

logements sont « conventionnés », ce qui permet aux jeunes de bénéficier des APL, sans mois de carence.

Les FJT sont par ailleurs soumis à une double réglementation, puisqu'ils relèvent à la fois du code de l'action sociale et des familles¹ en leur qualité d'établissements médico-sociaux et du code de la construction et de l'habitat² en leur qualité de logements-foyers / résidences sociales.

Forts de sa connaissance « de terrain », l'UNHAJ et les adhérents qui constituent son réseau se mobilisent régulièrement sur les différentes questions que recoupent les ressources des jeunes, et notamment sur le sujet des APL. Depuis 2018, une attention particulière est portée aux effets possibles d'une réforme des APL, qui pourrait

¹ article L. 312-1 du CASF

² articles L. 633-1 et R. 351-55 du CCH

impacter fortement les jeunes. En pratique, une forme de contemporanéisation de l'aide au logement s'appliquait déjà lorsque le jeune rencontrait des difficultés ou un changement de situation, une actualisation de sa situation était alors possible.

Mais une réforme qui en temps normal doit produire des économies comprend nécessairement des « perdants ». Selon le ministère du Logement, les économies attendues de la mise en œuvre de la réforme seraient en 2021 de 750 millions d'euros, contre 1,2 milliard d'euros attendus en année pleine avant la crise, estimation susceptible de révision selon l'évolution de la crise sanitaire. « Une économie est attendue en période normale parce que, d'une part, les revenus ont tendance à croître avec le temps et que, d'autre part, les bénéficiaires peuvent d'ores et déjà demander l'adaptation des aides à leurs revenus, ce qu'ils font plus souvent lorsque leurs revenus ont baissé. En période de crise, les économies liées directement à cette réforme sont moindres, car les salaires n'augmentent plus, voire diminuent. » précisait le sénateur Philippe Dallier³, rapporteur spécial de la mission Cohésion des territoires dans le cadre des examens du PLF 2021.

Sauf qu'aucune étude d'impact n'a été communiquée, afin a minima de pouvoir identifier les bénéficiaires susceptibles d'être impactés par la réforme alors proposée par le gouvernement. L'UNHAJ, aux côtés de d'autres associations, n'a pas manqué de souligner ce manque au cabinet du ministre en charge du Logement, mais aussi dans le cadre de sa participation au Conseil national de l'habitat, à diverses reprises, sans qu'aucune donnée ne soit produite en retour.

LES APL : BIEN PLUS QU'UNE AIDE AU LOGEMENT POUR LES JEUNES

Si la préoccupation est grande, c'est que l'enjeu est de taille : l'aide au logement est plus qu'une aide au paiement d'un loyer pour les jeunes, puisqu'elle leur permet concrètement d'accéder à la pierre angulaire de la construction de leur autonomie, un logement.

Dans un contexte où les moins de 25 ans n'ont aucun

filet de sécurité apparenté au RSA pour conforter leurs moyens d'existence, les aides personnelles au logement ont une fonction assurantielle forte pour celles et ceux qui se lancent dans un processus de décohabitation en lien avec la formation ou l'entrée dans la vie active.

Ce processus de décohabitation est rarement linéaire, souvent fait d'aller-retours entre un domicile familial ou celui d'un proche, ou encore de multiples lieux de résidence entre formation et emploi... Il passe parfois par un départ progressif du domicile parental, avec des retours fréquents lors des vacances ou la période estivale, ou entre deux activités professionnelles. Parfois encore, un départ envisagé comme définitif se traduit finalement par un retour chez un proche, lorsque cela est possible ou que le jeune ne se trouve pas dans une situation de rupture familiale.

La primo-installation, caractéristique des parcours de jeunesse, concentre de nombreux enjeux, notamment du fait de son coût. C'est en effet l'une des formes d'accentuation de la fragilisation économique des jeunes ménages dans l'accès au logement. Elle se reproduit à chaque nouvel emménagement, qui peuvent se succéder du fait de l'injonction forte à la mobilité faite aux jeunes (course au premier emploi, formation, stage, etc.).

Dans ce contexte, les APL sont la principale aide mobilisée par les jeunes et l'un des moyens d'accéder au logement ou de s'y maintenir, malgré des revenus souvent instables et insuffisants et un marché du logement difficilement accessible. Rappelons que lorsqu'ils vivent en logement ordinaire, les trois quarts des jeunes adultes sont locataires du parc privé, malgré son coût souvent prohibitif et des conditions d'accès restrictives. Le parc locatif social quant à lui répond mal aux besoins de petits logements, disponibles rapidement, et permettant de s'adapter aux évolutions des statuts professionnel et familial, ainsi qu'aux exigences de mobilité.

PREMIÈRES ALERTES : DES INQUIÉTUDES QUANT À LA SITUATION DES JEUNES ACTIFS

La réforme des APL conserve un système d'abattement fiscal pour les apprentis, et propose un système

3 http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/PLF_2021/NP/PLF_2021_-_NP_Logement-urbanisme.pdf

forfaitaire pour les étudiants, avec l'intention annoncée de « protéger les jeunes en situation potentielle de fragilité ». Mais la moitié (49 %) des 18-24 ans sont en phase d'insertion sur le marché du travail et ne sont plus en étude⁴. D'après les derniers chiffres compilés par l'INJEP⁵, si 87,3% des 15-19 ans sont scolarisés, ils ne sont plus que 37% dans la tranche des 20-24 ans, et 6,8% pour les 25-29 ans. En 2018-2019, 45% des 15-29 ans sont scolarisés.

Si l'on parle beaucoup de la situation des étudiants, les jeunes actifs constituent une part tout aussi importante de cette tranche d'âge. Leurs trajectoires sont multiples, les rendant d'autant plus vulnérables quand il s'agit de leurs conditions d'accès au logement, bien souvent corrélée à leur situation face à l'emploi. Par rapport au reste de la population des actifs, le taux d'emploi des 15-29 ans est inférieur de 20 points, les jeunes sont également surreprésentés dans les emplois précaires, connaissent davantage de situation de sous-emploi (et nous parlons d'avant la crise), et le CDI n'est depuis longtemps plus la norme...

Dans les faits, les APL précédemment « bonifiées » des jeunes, qui prenaient en compte des revenus N-2 souvent nuls, venaient pallier l'absence de minima sociaux pour les moins de 25 ans, et assurer une aide stable dans une période de la vie faite de nombreuses fluctuations.

La présente étude, dont la genèse dit quelque chose de son ambition, espère éclairer les décisions prises et à venir, en relatant avec la plus grande acuité possible la réalité des situations observées sur le terrain. Dès janvier 2021, les remontées témoignent d'un effet de rattrapage brutal pour les jeunes actifs, et un constat : tous les jeunes perdent.

Du côté des jeunes, une large incompréhension, et de nouvelles incertitudes ; dans les résidences, les premiers départs, qui font craindre aux associations une perte de mixité parmi les profils de jeunes accueillis. Tout cela étant accentué par la crise sanitaire et les confinements successifs : ceux qui le peuvent rentrent chez leurs parents, un proche, un ami... rappelant que la décohabitation est un

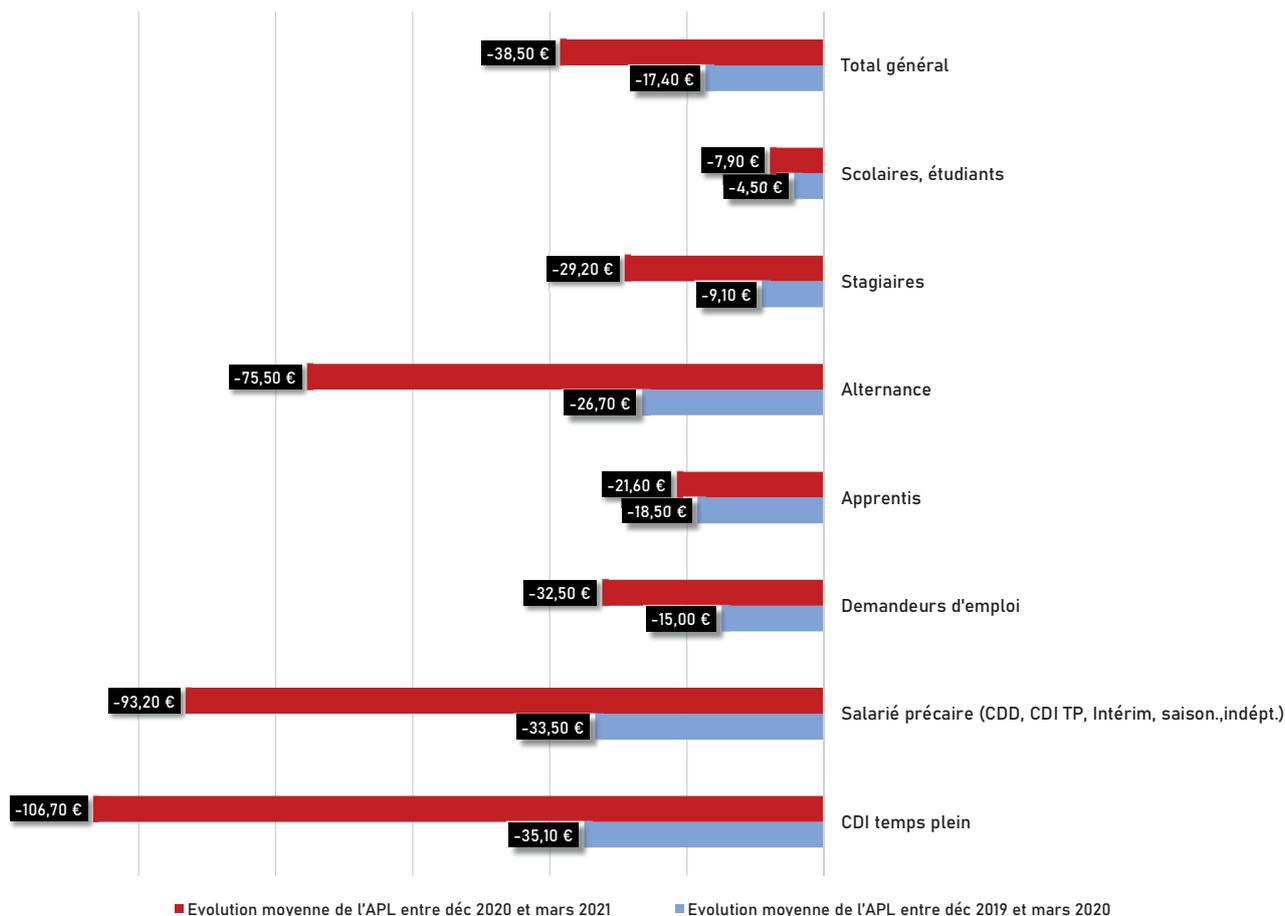
processus réversible. A moyen terme, ce sont pour les jeunes (« au mieux ») des projets remis à plus tard du fait de l'incertitude, de l'incapacité à financer, des opportunités devenues insaisissables (frein lié à la mobilité...).

C'est donc avec les outils qui sont les siens que l'UNHAJ et son réseau tentent de témoigner des situations observées. Grâce au traitement de la donnée statistique issue du logiciel de gestion de l'activité quotidienne des associations gestionnaires d'une part, ainsi que par le recueil de la parole des jeunes, et des professionnels qui les accompagnent.

⁴ <<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/dd48.pdf>>

⁵ INJEP chiffres clés de la jeunesse 2021 : <https://injep.fr/publication/les-chiffres-cles-de-la-jeunesse-2021/>

Evolution moyenne des APL selon la catégorie socio-professionnelle



Synthèse

LA RÉFORME DES APL DITS « EN TEMPS RÉEL »

Depuis le 1er janvier 2021, le calcul du montant d'APL est actualisé chaque trimestre, sur la base des revenus des 12 mois précédents, au lieu des revenus N-2. Mieux prendre en compte la variabilité des ressources des allocataires, pour adapter le montant des APL aux ruptures de parcours, c'est l'ambition affichée par la réforme dite des « APL en temps réel ».

UN RÉSEAU MOBILISÉ

Dès les prémices de cette réforme, l'UNHAJ faisait part de son inquiétude quant à l'impact de telles mesures sur les différentes situations de jeunesse. Ces inquiétudes sont devenues bien réelles et accentuées par la réalité de la situation sanitaire et économique actuelle : le recalcul du montant des APL tous les 3 mois devient un facteur d'incertitude supplémentaire pour des jeunes déjà largement touchés par les effets de la pandémie. Leur situation évolue vite et leur

parcours n'est pas forcément linéaire. Le lissage des revenus de l'année passée ne présume en rien d'une adéquation avec ce qui reste réellement à la fin du mois : le « temps réel » de la réforme n'est pas celui des jeunes.

LES APL : BIEN PLUS QU'UNE AIDE AU LOGEMENT POUR LES JEUNES

L'aide au logement est plus qu'une aide au paiement d'un loyer pour les jeunes : elle leur permet concrètement d'accéder à la pierre angulaire de la construction de leur autonomie, un logement. Les APL précédemment « bonifiées » des jeunes, qui prenaient en compte des revenus N-2 souvent nuls, venaient pallier l'absence de minima sociaux pour les moins de 25 ans, et assurer une aide stable dans une période de la vie faite de nombreuses fluctuations.

LES EFFETS DE LA RÉFORME : UN RATTRAPAGE BRUTAL POUR LES JEUNES ACTIFS

A défaut d'étude d'impact produite par le Gouvernement, et parce que de longue date le réseau Habitat Jeunes s'est doté d'un dispositif d'observation de ses activités et du public accueilli et/ou logé, l'UNHAJ s'est engagée auprès de la Ministre du Logement à analyser ses propres données.

Sans surprise, il en ressort que la contemporanéisation de la prise en compte des ressources des allocataires impacte particulièrement les jeunes. En raison d'un effet de rattrapage brutal, tous sont perdants et ce quel que soit leur niveau de ressources. La réforme des APL conserve un système d'abattement fiscal pour les apprentis, bientôt étendu aux jeunes en contrats de professionnalisation et propose un système forfaitaire pour tous les étudiants, avec l'intention annoncée de « protéger les jeunes en situation potentielle de fragilité ». Pourtant, la moitié des 18-24 ans ne sont plus en étude et sont en phase d'insertion sur le marché du travail. Les trajectoires de ces jeunes actifs sont multiples, pas nécessairement linéaires, les rendant d'autant plus vulnérables pour accéder au logement. D'après les données de l'étude, les plus impactés par la baisse des APL sont les jeunes actifs dont les revenus sont proches du Smic (entre 800 et 1 300 euros) pour lesquels elle s'élève en moyenne à 95 euros par mois. Pour l'ensemble des jeunes, la baisse moyenne mensuelle est de 38,50 euros.

EN CHIFFRE

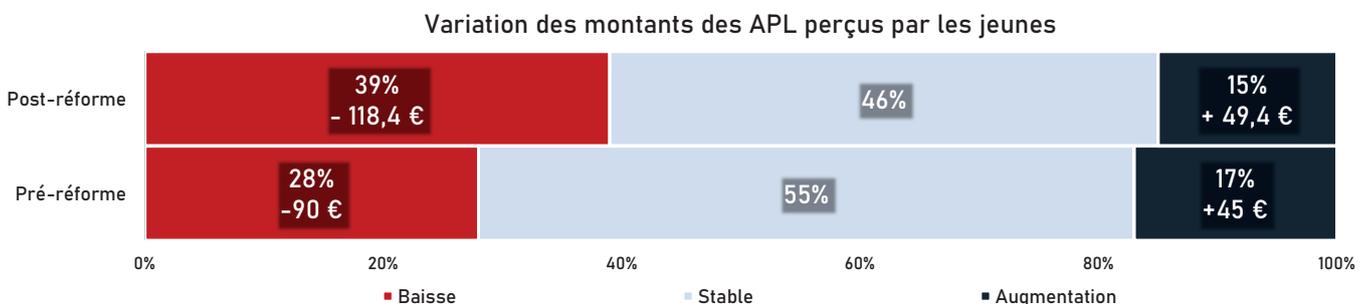
La présente étude s'appuie sur des données quantitatives extraites du système d'information SIHAJ, outil de gestion de l'activité quotidienne des associations gestionnaires.

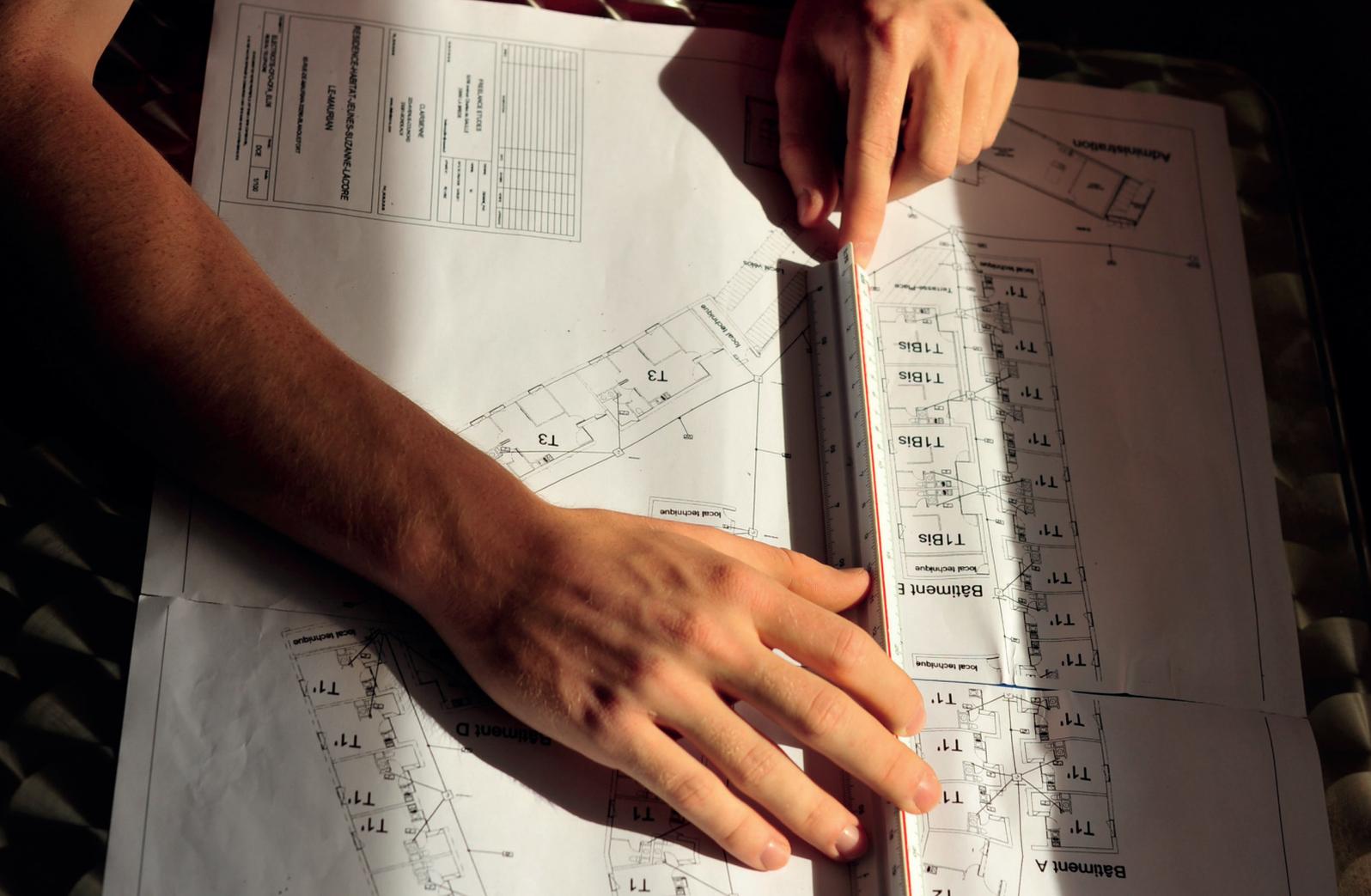
EN MOTS

La réforme des APL a eu des conséquences très importantes sur les parcours de jeunesses, déjà impactés par la crise sanitaire de l'année 2020 : renoncement à un projet de formation ou à un logement autonome, report de projets de vie famille ou encore basculement dans la précarité... telle est la teneur des remontées des jeunes.

PROPOSITION DE L'UNHAJ : PROTÉGER TOUS JEUNES AUX BAS REVENUS

Alors que la moitié des 18/24 ans sont en voie d'insertion professionnelle, l'UNHAJ demande la mise en place d'un mécanisme compensatoire pérenne pour protéger les jeunes actifs les plus précaires, à l'image des solutions déjà appliquées aux étudiants ou aux apprentis, et bientôt aux contrats de professionnalisation.





Méthodologie

La méthodologie proposée permet de suivre une cohorte de jeunes, présents avant et après l'entrée en vigueur de la réforme, et de constater ainsi les effets immédiats de l'évolution du montant perçu de leur aide personnelle au logement. Pour affiner notre compréhension de l'année en cours, nous comparons les montants d'APL perçus sur la même période l'an passé (en 2019/2020).

L'ambition de cette étude est de pouvoir suivre dans le temps les évolutions des montants d'APL perçus, au fur et à mesure des re-calculs qui auront lieu tous les 3 mois, du fait de la réforme : en avril 2021 avec les présents résultats, puis en juillet, en octobre... L'objectif est de mieux cerner les profils des jeunes dont les APL connaissent la plus forte évolution.

UNE ÉTUDE QUANTITATIVE À PARTIR DES DONNÉES DU SIHAJ⁶

Le réseau Habitat Jeunes s'est doté, de longue date, d'un dispositif d'observation de ses activités et du public accueilli et/ou logé. Deux plateformes internet compose aujourd'hui ce dispositif : l'une d'entre elle, le SIHAJ (ou système d'information Habitat Jeunes), se compose d'un ensemble de briques applicatives métiers articulées en temps réel avec un ensemble statistique, dit « décisionnel ».

Le SIHAJ métier permet de piloter et de gérer au quotidien les activités Habitat Jeunes : enregistrement en ligne, suivi et traitement des demandes de logement, suivi des séjours et des réservations, accompagnement socio-éducatif, gestion des redevances et des tiers payeurs, APL (comptabilité

6 Système d'information Habitat Jeunes

auxiliaire). Les données manipulées dans la partie métier sont quotidiennement filtrées, anonymisées et réorganisées pour faciliter les traitements statistiques et mises à disposition de l'ensemble des acteurs Habitat Jeunes.

Les données de la présente étude sont donc issues du SIHAJ, d'après l'utilisation faite par 110 associations, réparties en 160 établissements. La répartition de ces associations est représentative des réalités territoriales du réseau : une couverture de l'ensemble du territoire national, avec des implantations dans des contextes divers, qu'ils soient métropolitains, périphériques ou ruraux.

L'étude prend en compte la situation de tous les jeunes logés sur une période de 4 mois, comprise du 1er décembre au 31 mars et ayant perçus des APL sur cette période. Cette extraction ne prend donc pas en compte les jeunes qui n'ont pas été présents sur l'ensemble de chacune des périodes (départ ou arrivée dans l'intervalle).

L'extraction de ces données a été faite pour l'année 2019/2020, puis pour l'année 2020/2021 : la comparaison de ces deux périodes nous permet de préciser les résultats observés sur l'année 2020/2021. En effet, une part des variations des montants d'APL perçus sont dus aux re-calculs habituels effectué au 1er janvier de chaque année, mais une autre part de la baisse constatée semble corrélée à la mise en œuvre de la réforme dite des « APL en temps réel ».

Au total, l'extraction permet l'observation des situations d'environ 4000 jeunes pour chacune des périodes (2019/2020 et 2020/2021), âgés de 15 à 30 ans, aux situations d'activités variées, et s'avère représentative de la diversité des publics accueillis par le réseau. La connaissance des caractéristiques du public logé dévoile quelques pistes sur le profil des jeunes les plus impactés par la prise en compte des ressources contemporaines dans le calcul de l'aide au logement. Enfin, les résultats sont présentés en tranche afin d'affiner la première approche par les moyennes, qui ne traduit pas toujours les disparités des situations observées.

UNE APPROCHE QUALITATIVE GRÂCE AUX REMONTÉES DES ADHÉRENTS ET TÉMOIGNAGES DE JEUNES

En parallèle, les équipes des résidences et les jeunes eux-mêmes n'ont pas manqué de nous remonter leurs situations, leurs incompréhensions face à une réforme plusieurs fois reportée et finalement mise en application dans un contexte économique bien particuliers : celui d'une crise sanitaire qui fragilise de nombreux ménages et n'épargne pas les jeunes.

Une première enquête quantitative réalisée auprès des adhérents du mouvement Habitat Jeunes a rendu possible la remontée des situations précises des jeunes ayant connu une baisse de leurs APL début 2021. Une vingtaine d'adhérents nous a transmis les éléments des bordereaux APL reçus ainsi que le détail des situations d'emploi ou de formation des jeunes logés dans leurs résidences, avec dans certains cas, des informations sur le parcours du jeune durant l'année écoulée et sur la structure de ses ressources. Ces éléments déclaratifs ont notamment permis de vérifier et de corroborer les éléments statistiques issus de l'étude des données SIHAJ. Certains jeunes ont ensuite accepté de témoigner de leur situation, éclairant ces données de leurs souhaits, de leurs désirs mais aussi de leurs inquiétudes.

Une dizaine de jeunes a ainsi accepté de témoigner de leur situation présente. Ils vivent dans des résidences Habitat Jeunes réparties sur tout le territoire : Saint-Brieuc, Montpellier, Le Mans, Poitiers, La Rochelle, Melle... Pré-repérés par les équipes des résidences, le recueil s'est ensuite fait par téléphone, lors d'entretiens semi-directifs durant lesquels les jeunes ont pu entrer dans les détails de leurs situations familiale et professionnelle, soulignant au passage la réalité de leurs ressources, les difficultés parfois à faire face aux dépenses du quotidien, et les projets – bien souvent à court terme, qu'ils envisagent. S'ils ne veulent pas être considérés comme une « génération sacrifiée », tous nous font part de leur surprise face aux effets de la réforme, de leur difficulté à anticiper de futures fluctuations d'aides au logement, de leurs doutes et de leurs vulnérabilités : comment se projeter dans une formation, un boulot, une création d'entreprise quand le coût du logement n'est plus même couvert ?

LES LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE : UN RESTE-À-CHARGE FIABLE ; UN RESTE-À-VIVRE PLUS FRAGILE

L'extraction issue de l'utilisation du SIHAJ par les adhérents nous permet de manipuler des données fiabilisées portant sur les montants d'APL perçus et sur les montants de redevance réglés pendant les mois concernés, permettant d'élaborer une réflexion sur les évolutions constatées du reste-à-charge pour les jeunes logés.

Comme c'était déjà le cas avant réforme, le calcul des APL prend en compte au 1er janvier de chaque année les ressources issues du dernier avis d'imposition du ménage. A cette occasion un grand nombre d'allocataires connaissent une évolution du montant de leur APL. Les APL du mois de janvier sont souvent « chaotiques » pour les jeunes ; dans le cas d'éventuelles erreur de saisie, déclaration manquante ou situation non actualisée, une régularisation peut avoir lieu a posteriori. L'outil de gestion SIHAJ permet d'intégrer les éventuels retenues ou rappels, en les reportant sur les mois concernés. L'extraction réalisée à la mi-avril présente ainsi des données consolidées pour les 4 mois précédents, mais n'exclut pas pour l'année en cours des rattrapages réalisés par la CAF a posteriori.

Le reste-à-vivre, caractérisant plus finement le niveau de vie du ménage reste fragile à analyser dans le cadre de cette étude. Les données concernant les ressources issues du SIHAJ sont déclaratives et indiquées à l'entrée dans le logement. Nous ne sommes donc pas en mesure de suivre une possible évolution des ressources du jeune sur la base de cette extraction, ni d'analyser ces ressources sur une période antérieure de 12 mois.



Qui sont les jeunes logés dans le réseau Habitat Jeunes ?

OBSERVATION DU PUBLIC LOGÉ ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

S'agissant des jeunes étudiés à travers la présente étude, rappelons que celle-ci prend en compte la situation de tous les jeunes logés sur une période de 4 mois, comprise du 1er décembre au 31 mars et ayant perçus des APL sur cette période. L'extraction ne prend donc pas en compte les jeunes qui n'ont pas été présents sur l'ensemble de chacune des périodes (départ ou arrivée dans l'intervalle). Pour la période 2019/2020, l'extraction représente 3814 jeunes, et 3850 jeunes sur la période 2020/2021. La répartition géographique des jeunes est stable sur les deux périodes étudiées.

L'UNHAJ publie annuellement les résultats d'une étude sur les publics logés au sein de son réseau⁷, caractérisant ainsi les trajectoires singulières et les profils multiples des jeunes accueillis. Cette étude permet notamment l'observation des principales caractéristiques socio-démographiques des jeunes logés reflétant ainsi une grande diversité en terme de dotations de ressources, de types de contrats pour les jeunes actifs en emploi, de formation ou encore d'origines géographiques.

Sans surprise, les données socio-économiques des jeunes de la présente extraction reflètent la réelle mixité des situations de jeunesse accueillis au sein du réseau. Pour chacune des caractéristiques étudiées, les données de l'échantillon de 2019/2020 et de

7 http://www.adherents.unhaj.org/fileadmin/documents/Chiffres/Etude_jeunes_loges_-_Juin_2019.pdf

2020/2021 sont mentionnées : les profils de publics logés restent similaires d'une année sur l'autre.

Répartition géographique – jeunes présents en continu sur une période de 4 mois et éligibles aux APL

Région	Nombre de jeunes logés déc. 2019 - mars 2020	Nombre de jeunes logés déc. 2020 - mars 2021
Auvergne Rhône Alpes	386	331
Bourgogne Franche Comté	197	346
Bretagne	581	627
Centre Val de Loire	264	203
Grand Est	177	176
Hauts de France	156	143
Ile-de-France	44	89
Nouvelle Aquitaine	776	663
Normandie	70	136
Occitanie	445	461
Provence Alpes Côte d'Azur et Corse	85	59
Pays de la Loire	633	616
TOTAL	3814	3850

L'ambition commune des adhérents de l'UNHAJ est de contribuer à la socialisation et à l'émancipation de tous les jeunes, quels que soient leurs profils et leurs situations, en créant les conditions pour qu'ils construisent leur entrée dans leur vie d'adulte et citoyenne, à partir de la possibilité d'habiter les territoires dans lesquels ils vivent.

La mobilité est l'une des clés de l'émancipation et conditionne l'accès à la formation et à l'emploi. La richesse du projet s'inscrit dans la grande variété des profils et situations des jeunes accueillis et accompagnés. Filles et garçons, ils travaillent ou étudient, sont apprentis – c'est le cas d'un résident sur 3 –, recherchent un stage, une mission, un emploi.

En mars 2020, 59% des jeunes logés disaient avoir choisi Habitat Jeunes pour des raisons géographiques

et 30% pour des raisons pratiques (coût, facilités administratives...). Près de 2 jeunes sur 10 avaient souhaité prendre leur indépendance. Les situations d'urgence ou de rupture familiale au moment de leur arrivée représentaient 13% des résidents.

Les résidences Habitat Jeunes accueillent tout autant les jeunes qui ont un emploi – ils étaient 29% à être salariés, dont 40% en CDD et 37% en CDI (en mars 2020) – que ceux qui cherchent leur voie et dont les ressources sont encore limitées. Ainsi plus d'un jeune sur 4 disposait de revenus mensuels inférieurs à 460 euros, tandis que 8 % des logés étaient sans aucune ressource au moment de leur entrée.

Cette ambition de mixité sociale et de brassage, valeur portée par l'ensemble des adhérents du mouvement, est par ailleurs accompagnée par la CNAF. En effet, dans la dernière circulaire du 14 octobre 2020, la CNAF renouvelle son soutien aux FJT et définit au passage une répartition des publics accueillis, afin de tendre vers ce principe de mixité.

Des objectifs de mixité co-élaborés avec la CNAF

La circulaire n° 2020 – 010 du 14 octobre 2020⁸ de la CNAF renouvelle le soutien de la branche Famille aux foyers de jeunes travailleurs. Cette circulaire définit un « public socle » ainsi que les autres publics qui peuvent être accueillis, et en fixe la répartition. L'objectif est d'assurer une mixité de ces publics : ainsi, le projet socioéducatif d'un FJT s'appuie sur un principe de mixité sociale et de genre qui vise un brassage de populations d'horizons culturels et géographiques divers, élément indispensable au vivre-ensemble.

Le cadre proposé par la circulaire est le suivant :

⁸ https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/circulaire_IT_LR/2020%2010%2002%20Circulaire%20%20PS%20Fjt%20VD.pdf

Publics accueillis	Proportion accueillie
Public cible : Jeunes actifs de 16 à 25 ans, exerçant une activité salariée, en apprentissage, en formation professionnelle ou en stage (hors étudiants), en recherche d'emploi.	Au moins 65 % du public accueilli
Autres publics : Jeunes âgés de 26 à 30 ans ; Jeunes étudiants non-salariés ; Jeunes scolarisés (notamment lycéens) ; Jeunes de moins de 16 ans en apprentissage.	35 % maximum du public accueilli
Publics accueillis dans le cadre d'un conventionnement avec un tiers : Jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, jeunes suivis par la PJJ ou tout autre organisme tiers.	15 % maximum du public accueilli

UNE MAJORITÉ DE JEUNES DE MOINS DE 25 ANS, EN DÉCOHABITATION

Les chiffres de la présente étude confirment les tendances observées plus largement à l'échelle du réseau : 47% des jeunes logés ont moins de 20 ans, et 89% ont moins de 25 ans.

Sur les deux périodes étudiées, près de la moitié des jeunes étaient précédemment logés chez leurs parents ou un membre de la famille (47% en 2019/2020 et 49,5% en 2020/2021).

Le processus de décohabitation est souvent fait d'aller-retours entre un domicile familial ou celui d'un proche, ou encore de multiples lieux de résidence entre formation et emploi... Il passe parfois par un départ progressif du domicile parental, avec des retours fréquents lors des vacances ou la période estivale, ou entre deux activités professionnelles. Parfois encore, un départ envisagé comme définitif se traduit finalement par un retour au domicile parental, lorsque cela est possible ou que le jeune ne se trouve pas dans une situation de rupture familiale.

Les données quantitatives récoltées ici ne nous permettent pas d'affiner davantage la connaissance du parcours du jeune, mais elles témoignent d'une diversité de situation face au logement.

Age – 90% ont moins de 25 ans

Age	Part 2019/2020	Part 2020/2021
Moins de 18 ans	16,5%	16,0%
18/20 ans	30,1%	31,1%
21/22 ans	27,5%	26,8%
23/25 ans	14,8%	15,0%
26/30 ans	7,9%	8,5%
Plus de 30 ans	3,2%	2,6%

Logement précédent – une majorité de jeunes décohabitant

Logement précédent l'entrée en résidence Habitat Jeunes	Part 2019/2020	Part 2020/2021
Hébergé chez les parents	41,7%	43,6%
Hébergé chez des amis	10,3%	9,5%
Hébergé chez un membre de la famille	5,3%	5,9%
Locataire de FJT ou autre RS	22,3%	18,4%
Logé dans un hôtel, logement précaire ou autre institution	1,4%	2,8%
Hébergé dans un CHRS ou structure d'accueil d'urgence	3,3%	4,1%
Locataire de logement privé	4,4%	4,1%
Locataire de logement social	1%	1,2%
Sous locataire	0,9%	0,9%
Sans logement, à la rue	2,5%	2,5%
Autre	7%	6,9%

Limite : il ne nous est pas possible de savoir s'il s'agit d'une primo-décohabitation. Les trajectoires des jeunes n'étant pas nécessairement linéaires, des aller-retours sont possibles entre le logement familial et une forme de logement autonome par exemple.

DES JEUNES AUX SITUATIONS MULTIPLES, LA PLUPART TOUCHANT MOINS DU SMIC

Catégories socio-professionnelles – une variété de status, une moitié en formation 9

	Part 2019/2020	Part 2020/2021
CDI temps plein	4,9%	4,2%
Salarié précaire (CDD, CDI temps partiel, intérim, saisonnier, indépendant)	16,8%	15,5%
Demandeurs d'emploi	11,1%	10,1%
Apprentis	24,4%	27,1%
Alternance	1,9%	2,1%
Stagiaires	2,6%	2,7%
Scolaires, étudiants	20,1%	22,4%
Contrat aidé, emploi d'avenir	0,8%	0,6%
Service civique	0,1%	0,8%
Autre	10,3%	9,1%
Non réponse	7,0%	5,4%

Limite : activité déclarée à l'entrée dans le logement, ne tenant pas compte de possibles évolutions de la situation du jeune

Revenus – 90% gagnent moins du Smic

Tranche de revenu (€)	Nombre 2019/2020	Part 2019/2020	Nombre 2020/2021	Part 2020/2021	Fourchettes seuils de revenus
Moins de 117	1432	37,5%	1328	34,5%	Allocation parent isolé (ASF)
Entre 117 et 489	409	10,7%	420	10,9%	Indemnité Stage
Entre 489 et 836	1068	28,0%	1135	29,5%	Apprenti mineur ; RSA
Entre 836 et 1019	415	10,9%	475	12,3%	Apprenti 18 à 20 ans
Entre 1019 et 1186	134	3,5%	118	3,1%	Apprenti 21 à 25 ans
Entre 1186 et 1201	145	3,8%	143	3,7%	SMIC
Entre 1201 et 1521	164	4,3%	173	4,5%	Apprenti +25 ans
Plus de 1521	47	1,2%	58	1,5%	
Total général	3814	100,0%	3850	100%	

Limite : les revenus sont déclaratifs et constatés à l'entrée dans le logement, ne tenant pas compte de possibles évolutions

2019/2020 :

48% des jeunes déclarent moins de 490€ de ressources [RSA personne seule : 564,78€]

91% des jeunes déclarent moins de 1186€ de ressources [SMIC net mensuel : 1197,03€]

28% des jeunes déclarent des ressources comprises entre 489 et 836€

2020/2021 :

45% des jeunes déclarent moins de 490€ de ressources [RSA personne seule : 564,78€]

90% des jeunes déclarent moins de 1186€ de ressources [SMIC net mensuel : 1197,03€]

29,5% des jeunes déclarent des ressources comprises entre 489 et 836€

Reste-à-charge selon les revenus — situation décembre 2019

Tranche de revenu (€)	Part	Montant moyen redevance	Montant moyen APL	Reste-à-charge moyen
Moins de 117	37,5%	393,8	277,8	116,0
Entre 117 et 489	10,7%	382,6	300,0	82,6
Entre 489 et 836	28,0%	400,5	314,0	86,5
Entre 836 et 1019	10,9%	413,3	305,5	107,8
Entre 1019 et 1186	3,5%	413,3	303,0	110,3
Entre 1186 et 1201	3,8%	404,0	291,6	112,4
Entre 1201 et 1521	4,3%	412,6	269,3	143,3
Plus de 1521	1,2%	420,3	259,3	161,0
Total général	100,0%	398,8	294,1	104,7

Reste-à-charge selon les revenus — situation décembre 2020

Tranche de revenu (€)	Part	Montant moyen redevance	Montant moyen APL	Reste-à-charge moyen
Moins de 117	34,5%	398,3	273,8	124,5
Entre 117 et 489	10,9%	382,8	297,2	85,6
Entre 489 et 836	29,5%	409,0	316,1	92,9
Entre 836 et 1019	12,3%	420,4	305,5	114,9
Entre 1019 et 1186	3,1%	416,7	289,3	127,5
Entre 1186 et 1201	3,7%	420,1	302,8	117,3
Entre 1201 et 1521	4,5%	422,7	283,8	139,0
Plus de 1521	1,5%	434,9	285,3	149,6
Total général	100%	405,5	294,9	110,6



Mesurer l'impact de la réforme : un effet de rattrapage brutal pour les jeunes actifs

Partant de l'observation première que le recalcul des APL de janvier 2021 aboutissait à une baisse importante d'APL pour certains jeunes, l'étude propose d'analyser les éléments influençant cette possible baisse d'APL, perçue comme plus importante que les années précédentes.

La comparaison des montants d'APL effectivement perçus par les jeunes logés sur les périodes de décembre 2019/mars 2020 et décembre 2020/mars 2021 confirme une baisse moyenne des montants d'APL plus importante en 2021 qu'en 2020.

Les caractéristiques connues des profils des jeunes logés permettent ensuite de caractériser les situations des jeunes plus touchés par la mise en œuvre de la réforme.

UNE BAISSÉ MOYENNE D'APL PLUS IMPORTANTE EN JANVIER 2021

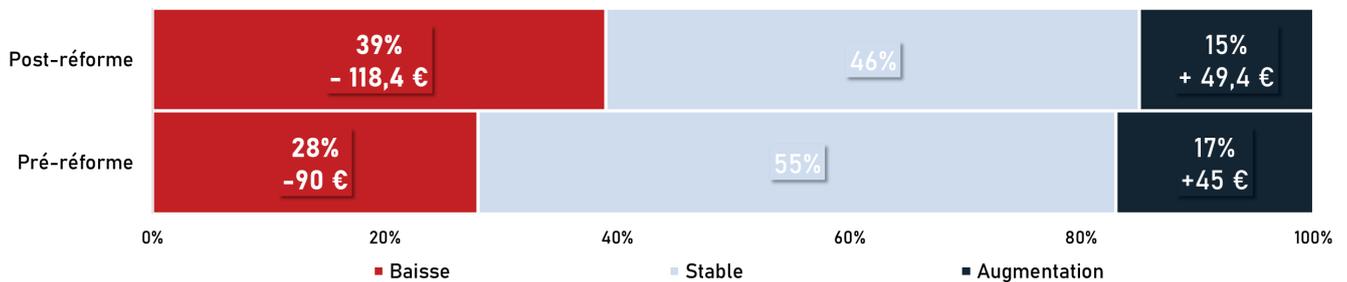
Un premier niveau d'analyse par les moyennes permet de constater une baisse effective des montants perçus en 2021.

Si chaque année, certains jeunes connaissent une baisse d'APL, ils sont plus nombreux en 2021 (+11% par rapport à 2020) et le montant de cette baisse est plus important (-118€ en moyenne contre -90€ en 2020). En revanche, ceux qui connaissent une hausse d'APL sont légèrement moins nombreux et cette hausse n'est que de 4€ supérieure à celle constatée en 2020.

> Au global, c'est donc une baisse moyenne du montant d'APL perçus plus importante en 2021 qu'en 2020, avec -38,5€ contre -17€.

Variation des montants APL perçus par les jeunes — une baisse importante pour ceux qui perdent

	Part 2019/2020	Evolution moyenne du montant d'APL perçu 2019/2020	Part 2020/2021	Evolution moyenne du montant d'APL perçu 2020/2021
Baisse	28%	- 90€	39%	- 118,4€
Stable	55%	0	46%	0
Augmentation	17%	+ 45€	15%	+ 49,4€
Total	100%	- 17€	100%	- 38,5€



En 2019/2020 :

- 55% des jeunes n'ont pas connus d'évolution de leur montant d'APL.
- 28% des jeunes ont connu une baisse d'APL. Cette baisse est de 90€ en moyenne.
- 17% ont connu une hausse. En moyenne, cette hausse est de 45€.

En moyenne, pour les jeunes, c'est une perte mensuelle de 17€ d'APL. Ils touchaient en moyenne 294€ d'APL en décembre 2019, contre 277€ en mars 2020. Les redevances moyennes s'élèvent à 402€ pour des ressources moyennes de 495€.

En 2020/2021 :

- 46% des jeunes n'ont pas connus d'évolution de leur montant d'APL.
- 39% des jeunes ont connu une baisse d'APL. Cette baisse est de 118€ en moyenne.
- 15% ont connu une hausse. En moyenne, cette hausse est de 49€.

La baisse moyenne de 38,5€ pour l'ensemble des jeunes de l'étude est peu représentative puisqu'une part importante de jeunes connaît une baisse et cette baisse est par ailleurs plus marquée que les hausses constatées.

En moyenne, pour les jeunes, c'est une perte mensuelle de 38,5€ d'APL. Ils touchaient en moyenne 295€ d'APL en décembre 2020, contre 256,5€ en mars 2021. Les redevances moyennes s'élèvent à 406€ pour des ressources moyennes de 516€.

Variation des volumes d'APL à l'échelle des établissements – une baisse deux fois plus importante en 2021

	Enveloppe globale APL décembre N-1	Enveloppe globale APL mars N	Variation déc. N-1 / mars N
2020	1 121 854 €	1 055 296 €	- 6%
2021	1 135 383 €	986 982 €	- 13%

En 2020, à l'échelle de l'ensemble des établissements concernés par l'étude, le volume global d'APL perçus est en baisse de 6% : l'enveloppe globale mensuelle est en baisse de 66'558€ lorsque l'on compare l'enveloppe de décembre 2019 et celle de mars 2020.

En 2021, à l'échelle de l'ensemble des établissements concernés par l'étude, le volume global d'APL perçus est en baisse de 13%, l'enveloppe globale mensuelle est en baisse de 148'401€ lorsque l'on compare l'enveloppe de décembre 2020 et celle de mars 2021

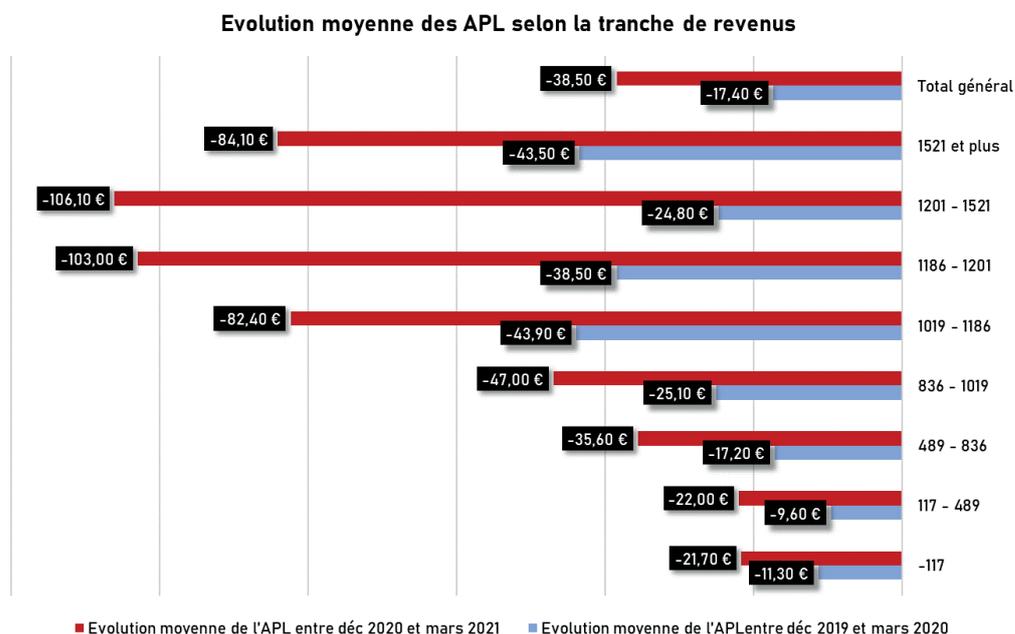
Les redevances constituent 60 à 65% des ressources des associations gestionnaires. Les APL contribuant à la solvabilisation des jeunes, une baisse de l'enveloppe d'APL fragilise non seulement les jeunes mais également la santé économique des associations gestionnaires.

PEU IMPORTE LEUR NIVEAU DE RESSOURCES, TOUS LES JEUNES SONT IMPACTÉS

L'analyse de l'évolution d'APL par tranche de revenus et la comparaison sur les deux périodes permettent de souligner :

- que toutes les tranches de revenus connaissent une baisse d'APL en janvier, mais celle-ci est plus importante en 2021 qu'en 2020 ;
- que plus les revenus sont élevés, plus la baisse d'APL est importante ; le seuil d'éviction des barèmes d'APL se situant aux alentours de 800€, les jeunes déclarant des revenus proches du Smic sont particulièrement touchés par la baisse d'APL ;
- que les baisses sont beaucoup plus importantes en 2021 dans les tranches de revenus avoisinants le Smic : elles sont 2 voire 3 fois plus importantes.

Revenus – toutes les tranches de revenus impactées, les jeunes déclarant un équivalent Smic les plus touchés



2020

Tranche de revenu (€)	Nombre	Part	Evolution moyenne de l'APL entre déc 2019 et mars 2020
Moins de 117	1432	37,5%	-11,3
Entre 117 et 489	409	10,7%	-9,6
Entre 489 et 836	1068	28,0%	-17,2
Entre 836 et 1019	415	10,9%	-25,1
Entre 1019 et 1186	134	3,5%	-43,9
Entre 1186 et 1201	145	3,8%	-38,5
Entre 1201 et 1521	164	4,3%	-24,8
Plus de 1521	47	1,2%	-43,5
Total général	3814	100%	-17,4

Exemple de lecture : Les jeunes disposant de revenus compris entre 489 et 836€ représentent 28% des jeunes de l'étude, et ont perdu en moyenne 17€ d'APL entre le montant perçu en décembre 2019 et celui perçu en mars 2020.

2021

Tranche de revenu (€)	Nombre	Part	Evolution moyenne de l'APL entre déc 2020 et mars 2021
Moins de 117	1328	34,5%	-21,7
Entre 117 et 489	420	10,9%	-22,0
Entre 489 et 836	1135	29,5%	-35,6
Entre 836 et 1019	475	12,3%	-47,0
Entre 1019 et 1186	118	3,1%	-82,4
Entre 1186 et 1201	143	3,7%	-103,0
Entre 1201 et 1521	173	4,5%	-106,1
Plus de 1521	58	1,5%	-84,1
Total général	3850	100%	-38,5

Exemple de lecture : Les jeunes disposant de revenus compris entre 489 et 836€ représentent 29,5% des jeunes de l'étude, et ont perdu en moyenne 36€ d'APL entre le montant perçu en décembre 2020 et celui perçu en mars 2021.

Alors que les revenus moyens en fonction des tranches d'âge évoluent peu entre 2020 et 2021, les jeunes de 21/22 ans et de 23/25 ans sont les plus touchés par une baisse d'APL : en 2020, ce sont -30€ pour les 21/22 ans et -23€ pour les 23/25 ans, alors qu'en 2021 ce sont -58€ pour et -54€ pour ces mêmes tranches d'âge.

Age — toutes les tranches d'âges impactée, les 21/25 ans les plus touchés

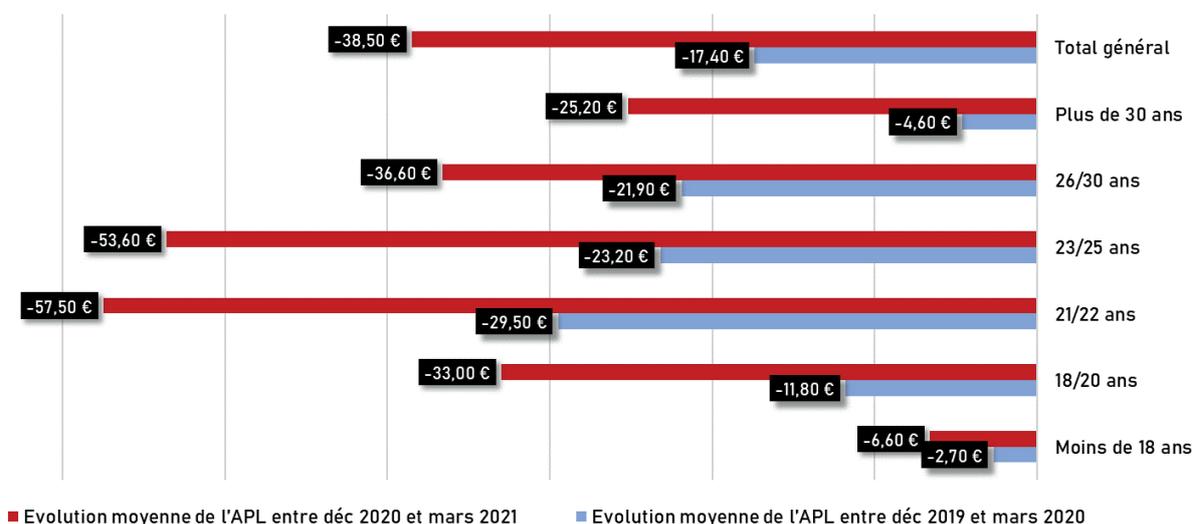
2020

Âge	Nombre	Part	Evolution moyenne de l'APL entre déc 2019 et mars 2020	Revenus moyens
Moins de 18 ans	628	16,5%	-2,7	359,9
18/20 ans	1148	30,1%	-11,8	463,0
21/22 ans	1049	27,5%	-29,5	539,3
23/25 ans	566	14,8%	-23,2	594,1
26/30 ans	302	7,9%	-21,9	607,4
Plus de 30 ans	121	3,2%	-4,6	367,7
Total général	3814	100,0%	-17,4	494,9

2021

Âge	Nombre	Part	Evolution moyenne de l'APL entre déc 2020 et mars 2021	Revenus moyens
Moins de 18 ans	615	16,0%	-6,6	343,2
18/20 ans	1196	31,1%	-33,0	472,8
21/22 ans	1033	26,8%	-57,5	560,0
23/25 ans	578	15,0%	-53,6	668,3
26/30 ans	329	8,5%	-36,6	647,2
Plus de 30 ans	99	2,6%	-25,2	349,6
Total général	3850	100%	-38,5	516,6

Evolution moyenne des APL selon la tranche d'âge



Reste-à-charge selon les revenus — une augmentation du reste-à-charge pour toutes les tranches de revenus, les jeunes déclarant un équivalent Smic les plus touchés

2020

Tranche de revenu (€)	Part	Montant moyen redevance ⁹ mars. 20	Montant moyen APL mars. 20	Reste-à-charge moyen mars. 20	Evolution reste-à-charge moyen déc. 19/mars. 20
Moins de 117	37,5%	396,4	266,4	130,0	+ 16,8
Entre 117 et 489	10,7%	387,3	290,4	96,9	+ 15,4
Entre 489 et 836	28,0%	404,8	296,8	108,0	+ 21,9
Entre 836 et 1019	10,9%	417,4	280,4	137,0	+ 30,9
Entre 1019 et 1186	3,5%	417,5	259,1	158,4	+ 51,1
Entre 1186 et 1201	3,8%	406,7	253,0	153,7	+ 37,9
Entre 1201 et 1521	4,3%	417,1	244,5	172,6	+ 29,4
Plus de 1521	1,2%	426,1	215,8	210,4	+ 53,0
Total général	100%	402,4	276,7	125,8	+ 22,6

⁹ La redevance est la somme acquittée mensuellement par le résident au gestionnaire, en contrepartie de l'occupation des locaux. Elle comporte un équivalent de loyer, un équivalent de charges locatives récupérables pris en compte forfaitairement et une rémunération pour les prestations fournies. Le montant de la redevance est encadré : en application de l'article L. 353-9-3 du Code de la construction et de l'habitation, les redevances maximales et pratiquées sont révisées chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice de révision des loyers (IRL).

2021

Tranche de revenu (€)	Part	Montant moyen redevance mars 21	Montant moyen APL mars 21	Reste-à-charge moyen mars 21	Evolution reste-à-charge moyen déc. 20/mars 21
Moins de 117	34,5%	399,4	252,1	147,3	+ 22,8
Entre 117 et 489	10,9%	384,8	275,2	109,6	+ 22,4
Entre 489 et 836	29,5%	409,5	280,6	128,9	+ 34,9
Entre 836 et 1019	12,3%	422,4	258,4	163,9	+ 45,4
Entre 1019 et 1186	3,1%	420,8	206,9	213,9	+ 81,5
Entre 1186 et 1201	3,7%	421,0	199,8	221,2	+ 98,3
Entre 1201 et 1521	4,5%	421,3	177,6	243,7	+ 102,8
Plus de 1521	1,5%	428,7	201,2	227,5	+ 80,7
Total général	100%	406,5	256,4	150,1	+ 38,2

UNE BAISSÉ D'APL BRUTALE POUR DES JEUNES ACTIFS DONT L'INSERTION RESTE FRAGILE

Les jeunes les plus impactés par les baisses sont ceux en situation d'emploi, avec en tête les travailleurs en CDI à temps plein suivis par les salariés précaires (CDD temps plein et temps partiels, CDI temps partiels, intérimaires, saisonniers, indépendants) : en 2020, les pertes moyennes d'APL entre décembre et mars étaient de 35€ et de 33€ respectivement ; en 2021, elles sont de 107 et 93€ pour ces mêmes catégories.

Les jeunes demandeurs d'emploi, qu'ils soient indemnisés ou non sont également touchés par une baisse d'APL plus importante en 2021 ; notons au passage que cette baisse couplée à la réforme de l'assurance chômage à venir suscite de nombreuses inquiétudes.

Les apprentis et étudiants (boursiers ou non, salariés ou non) sont eux effectivement préservés des effets néfastes de la réforme. Les mesures annoncées en mars 2021 pour les alternants (incluant donc les contrats de professionnalisation) devraient permettre d'atténuer (grâce à la rétroactivité annoncée) les baisses ici constatées.

Catégories socio-professionnelles — toutes les catégories socio-professionnelles impactées, les salariés, y compris les plus précaires les plus touchés

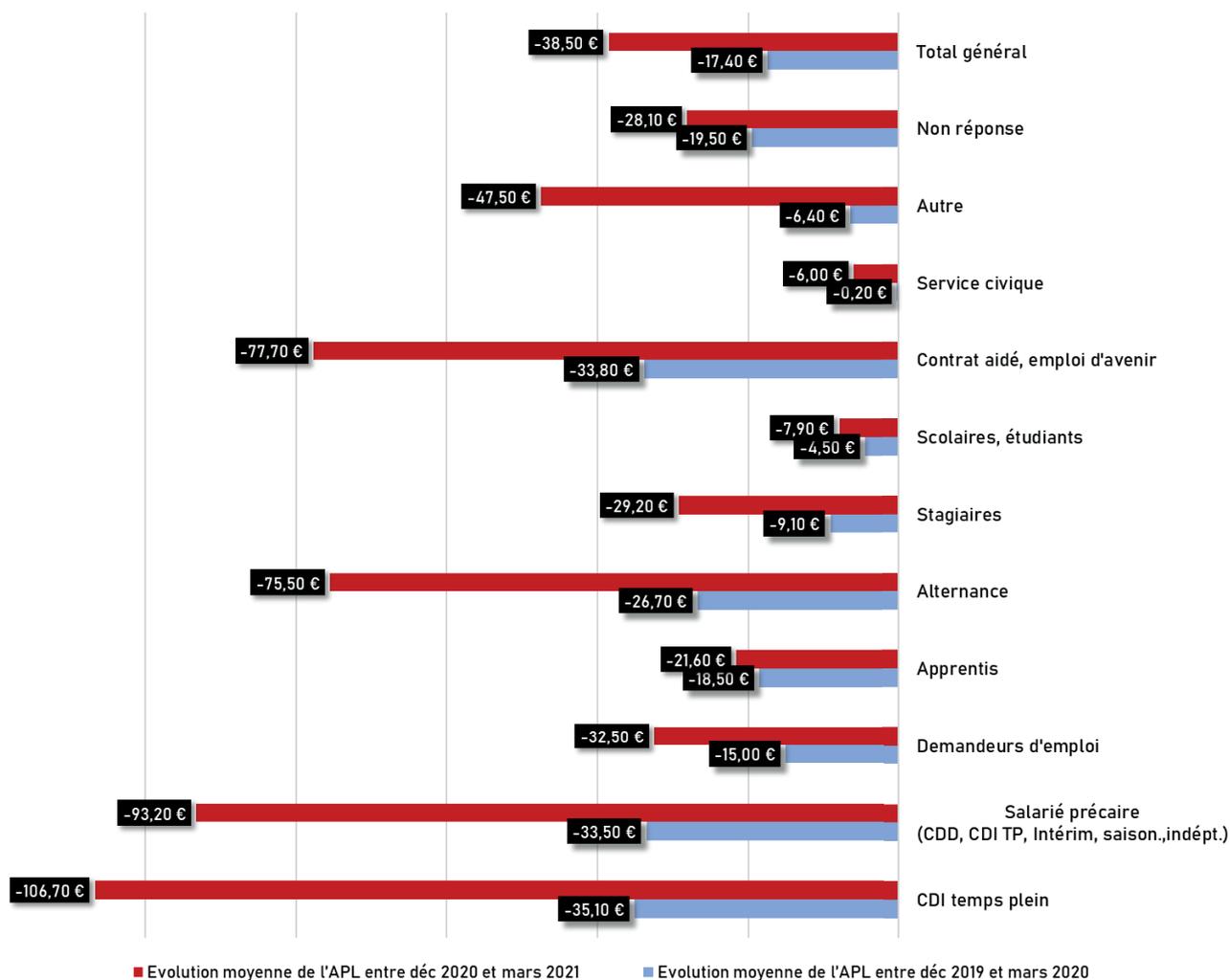
2020

Catégorie socio-professionnelle	Nombre	Part	Evolution moyenne de l'APL entre déc 2019 et mars 2020
CDI temps plein	185	4,9%	-35,1€
Salarié précaire (CDD, CDI TP, Intérim, saison., indépt.)	642	16,8%	-33,5€
Demandeurs d'emploi	424	11,1%	-15,0€
Apprentis	930	24,4%	-18,5€
Alternance	72	1,9%	-26,7€
Stagiaires	98	2,6%	-9,1€
Scolaires, étudiants	768	20,1%	-4,5€
Contrat aidé, emploi d'avenir	32	0,8%	-33,8€
Service civique	5	0,1%	-0,2€
Autre	391	10,3%	-6,4€
Non réponse	267	7,0%	-19,5€
Total général	3814	100%	-17,4

2021

Catégorie socio-professionnelle	Nombre	Part	Evolution moyenne de l'APL entre déc 2020 et mars 2021
CDI temps plein	162	4,2%	-106,7€
Salarié précaire (CDD, CDI TP, Intérim, saison., indépt.)	596	15,5%	-93,2€
Demandeurs d'emploi	389	10,1%	-32,5€
Apprentis	1042	27,1%	-21,6€
Alternance	82	2,1%	-75,5€
Stagiaires	103	2,7%	-29,2€
Scolaires, étudiants	862	22,4%	-7,9€
Contrat aidé, emploi d'avenir	23	0,6%	-77,7€
Service civique	31	0,8%	-0,6€
Autre	352	9,1%	-47,5€
Non réponse	208	5,4%	-28,1€
Total général	3850	100%	-38,5€

Evolution moyenne des APL selon la catégorie socio-professionnelle



Une baisse d'APL pour des travailleurs à la situation précaire — tableau récapitulatif

2020

Cat. socio-pro	Part	Revenus moyens	Age moyen	Redevance moyenne	APL moyens déc. 19	APL moyens mars 20	Evolution moyenne APL déc. 19 et mars 20	RAV moyen déc. 19	RAV moyen mars 20
CDI temps plein	4,9%	1027,0	22	410,6	285,4	250,3	-35,1	906,1	866,8
Salariés précaires (CDD, CDI TP, Intérim, saison., indépt.)	16,8%	845,7	22	410,5	288,9	255,4	-33,5	727,8	690,6
Demandeurs d'emploi	11,1%	405,8	23	398,6	308,4	293,4	-15,0	319,4	300,5
Apprentis	24,4%	600,4	19	406,8	326,6	308,2	-18,5	524,8	501,8
Alternance	1,9%	645,7	20	418,7	318,2	291,5	-26,7	547,0	518,5
Stagiaires	2,6%	441,2	22	397,1	302,5	293,4	-9,1	351,1	337,5
Scolaires, étudiants	20,1%	190,3	20	391,4	241,9	237,4	-4,5	43,0	36,4
Contrat aidé, emploi d'avenir	0,8%	525,6	23	401,0	318,7	284,9	-33,8	455,8	409,5
Service civique	0,1%	420,0	18	350,0	316,4	316,6	0,2	390,4	386,6
Autre	10,3%	384,9	25	400,4	306,7	300,3	-6,4	295,0	284,8
Non réponse	7,0%	70,1	23	402,0	296,0	276,4	-19,5	-33,0	-55,5
Total général	100%	494,9	21	402,4	294,1	276,7	-17,4	390,2	369,1

2021

Cat. socio-pro	Part	Revenus moyens	Age moyen	Redevance moyenne	APL moyens déc. 20	APL moyens mars 21	Evolution moyenne APL déc. 20 et mars 21	RAV moyen déc. 20	RAV moyen mars 21
CDI temps plein	4,2%	1042,5	22	419,6	295,6	188,9	-106,7	916,5	811,9
Salariés précaires (CDD, CDI TP, Intérim, saison., indépt.)	15,5%	888,2	22	418,0	295,8	202,5	-93,2	766,4	672,7
Demandeurs d'emploi	10,1%	406,7	23	399,5	303,3	270,8	-32,5	311,1	278,1
Apprentis	27,1%	634,0	19	416,0	326,9	305,3	-21,6	546,3	523,3
Alternance	2,1%	732,8	21	414,7	301,4	225,9	-75,5	619,4	544,0
Stagiaires	2,7%	462,3	22	395,7	304,5	275,4	-29,2	372,9	342,0
Scolaires, étudiants	22,4%	208,9	20	390,6	243,3	235,4	-7,9	63,2	53,6
Contrat aidé, emploi d'avenir	0,6%	590,0	23	379,7	305,9	228,2	-77,7	516,7	438,6
Service civique	0,8%	336,5	20	410,5	329,8	329,2	-0,6	260,1	255,1
Autre	9,1%	387,4	26	403,1	309,8	262,3	-47,5	295,8	246,5
Non réponse	5,4%	113,3	24	404,4	290,6	262,6	-28,1	-0,9	-28,6
Total général	100%	516,6	21	406,5	294,9	256,4	-38,5	406,0	366,4



Témoignages de situations de jeunesses

Dès le départ, tout à fait en amont puis tout au long de cette étude¹⁰, les équipes des résidences et les jeunes eux-mêmes ont éclairé la réflexion de leur propre vécu et de leur compréhension de la situation. La richesse de leurs témoignages permet de mieux comprendre leurs situations familiale et professionnelle, leurs ressources, les difficultés parfois à faire face aux dépenses du quotidien, ou la difficulté à se projeter dans un avenir incertain.

DES EFFETS DE LA RÉFORME IMPOSSIBLE À ANTICIPER

La mise en place de la prise en compte des ressources contemporaines pour le calcul de l'APL a été plusieurs fois annoncée, et plusieurs fois repoussée. Si les équipes avaient au préalable une connaissance

des contours de la réforme, certains jeunes ont été surpris des effets produits par l'entrée en vigueur de ce nouveau calcul. « Lorsque j'ai vu la baisse des APL je me suis demandé pourquoi. J'ai cru que c'était une erreur mais les équipes de la résidence m'ont expliqué qu'il y avait eu une réforme. » explique Camille, 22 ans, résident au Local à Poitiers.

Mais personne n'a pu anticiper un montant d'APL après réforme, faute de possibilité d'effectuer une simulation. Jusqu'en décembre 2020, les simulateurs en ligne de la CAF ou de mesdroitssociaux.gouv.fr ont proposé des simulations d'aides au logement en ne prenant en compte que les anciens paramètres pour aboutir à un montant d'APL largement susceptible d'évoluer dès la réforme effectivement mise en place. La réalité des nouveaux montants calculés n'a été

¹⁰ L'ensemble des témoignages de la campagne « les jeunes comptent » sont à retrouver en ligne sur le site de l'UNHAJ : <https://www.habitatjeunes.org/category/prise-position/>

connue que le 4 janvier 2021, alors que le nouveau système d'information était lancé, concomitamment à l'entrée en vigueur de la réforme.

Pour les jeunes disposant déjà d'un logement et ayant établi leur budget selon le montant d'aides aux logements précédemment calculé, la surprise est rude. C'est ce dont témoigne Laurendy, cuisinier de 24 ans, résident du Flore au Mans, dont les APL sont passées de 372€ à 179€ :

« Je suis arrivé à la résidence du Flore grâce à la Mission Locale. Quand j'y suis arrivé, ça m'a plu, c'était dans mes moyens. Jusqu'à ces baisses d'APL je pouvais payer mon studio sans problème, je gérais mon argent. (...) Là depuis que j'ai cette baisse d'APL, ça me met en difficulté, je n'arrive plus à payer mon loyer comme avant. Je suis coincé. Je dois faire les courses et tout, mais je n'ai pas assez, c'est difficile. (...) J'aimerais que la situation change, que les APL reviennent comme avant car j'arrivais bien à gérer. »

Passée la surprise, rarement bonne pour la plupart des jeunes, celle-ci laisse place à l'incompréhension. C'est ce qu'évoque Amandine, 23 ans, en CDD dans la petite enfance et résidente de Sillage à Saint-Brieuc, dont les horaires et donc les revenus sont variables :

« Quand j'ai vu le montant de mes APL je suis restée choquée car je me demandais comment j'allais m'en sortir les mois où je gagne peu. Aujourd'hui je touche 88 €, au lieu de 147 €. Et j'avais déjà eu 60 euros en moins d'APL. Et le fait que l'APL est revue tous les 3 mois c'est n'importe quoi ! Si ça baisse encore... je ne sais même pas ce que je gagnerai dans l'année... »

N., 24 ans, travaillait en 2020 en CDD dans le secteur de l'hôtellerie et a vu ses APL passer de 372€ à 167€ :

« Avec la baisse d'APL, je paye plus de loyer... et je gagne moins. Le problème est que pour calculer l'APL ils prennent mes revenus en N-1 et l'argent que j'avais gagné en 2020, je l'ai déjà dépensé. Même si je savais que

j'allais peut être connaître une baisse d'APL, je ne pouvais pas l'estimer... je suis pris au dépourvu. Il y a beaucoup trop de paramètres pour comprendre comment c'est calculé. Cette baisse en janvier ça a provoqué de la panique. Plus tu gagnes d'argent, moins t'as d'APL. A choisir j'aurais aimé avoir plus d'argent et plus d'APL du tout, mais là, c'est moins et moins. »

Dès lors, comment aider concrètement les jeunes à construire un budget logement dans la mesure où le montant de l'aide est susceptible d'évoluer tous les 3 mois ? La tâche est d'autant plus complexe que cette évolution n'est pas connue à l'avance. Les ressources effectivement prises en compte sont mal comprises, et impossible de connaître à l'avance la répercussion de la prise en compte de ces revenus sur le montant de l'aide.

La mise en œuvre de la réforme des APL dits « en temps réel » paraît d'autant plus incongrue qu'elle entre en vigueur dans un contexte de crise sanitaire, entre deux confinements, alors que les jeunes n'ont pas été épargnés par les difficultés économiques.

UNE RÉFORME EN PLEINE CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

Nombreux sont ceux qui connaissent une baisse de leurs APL sans pour autant avoir l'impression de faire partie des plus aisés ou d'avoir connu une amélioration de leur situation. Pire, certains décrivent des revenus moins réguliers, voire moins élevés, du fait de la crise sanitaire. C'est le cas d'Amandine, 23 ans, résidente de Sillage :

« Je travaille dans la petite enfance dans les écoles à Saint Brieuc. Pendant le premier confinement les écoles étaient fermées, je ne pouvais pas travailler. J'ai touché un peu de chômage mais c'était pas énorme. Je suis en CDD et mon salaire varie entre 400 et 1100 euros en fonction des horaires faits dans le mois. Certains mois c'est compliqué, je suis souvent dans le rouge mais j'arrive en général à me relever. Je dois faire les courses, payer le loyer, les transports, le forfait téléphone, la mutuelle. Avant j'avais la

CMU mais vu que j'ai augmenté mes revenus cette année, je dois à présent payer ma mutuelle. Quand je peux, j'essaie de mettre un peu d'argent de côté tous les mois pour que je puisse payer mon permis. Parfois je peux acheter quelques vêtements mais c'est rare. »

Pour ceux ayant connus des périodes de chômages partiels ou toute autre situation amenant à une fluctuation de revenus, c'est la double peine : leurs APL vont varier dans l'année, tous les 3 mois, alors même que leurs revenus mensuels peuvent varier, parfois du simple au triple. Résultat, ces aides dont le montant se veut en adéquation avec les ressources du jeune seront forcément en décalage avec la réalité du revenu mensuel. Le temps réel voulu par la réforme ne correspond pas au temps réel des revenus des jeunes, a fortiori en temps de crise.

La crise sanitaire, qui oblige le plus grand nombre à rester chez soi fait perdre aux jeunes les avantages que pouvaient procurer leur emploi. Laurendy, cuisinier de 24 ans indique qu'« Avant j'avais aussi les repas compris dans mon boulot mais maintenant je n'ai même plus ça. Je suis allé voir une assistante sociale mais vu que je n'ai pas d'impayé pour le moment, elle ne peut rien faire pour moi. »

Démunis, impuissants face à une situation par ailleurs subie, certains sollicitent d'ores et déjà d'autres aides, démarches dans lesquelles les équipes Habitat Jeunes accompagnent les jeunes.

« Avec cette baisse d'APL, vu que j'ai vraiment du mal à payer mon loyer, l'animatrice de Sillage, la résidence où je vis, m'a proposé de faire appel au fonds Coup de pouce¹¹. Quand j'ai su que je pourrais avoir le Coup de pouce, ça m'a vraiment soulagé car pendant trois mois le loyer est pris en charge. Ça me permet d'anticiper la suite. » poursuit Amandine.

Pour certains, le logement devient une variable dont le coût incompressible pèse dans le budget mensuel. Camille a 22 ans, il est en CDI dans une entreprise de restauration rapide. Il gagne moins de 1000 euros par mois et a vu ses APL baisser de 262 € à 128 €.

« Je suis arrivé au Local en juin 2020 sur les conseils d'un ami. Lors du premier confinement j'étais en chômage partiel mais ce n'était pas trop dur à vivre, j'étais chez mes parents. Puis j'ai encore été mis en chômage partiel lors du deuxième confinement. Je gagnais environ 700 euros et là c'était un peu plus dur. J'ai repris mon activité depuis début décembre. J'ai un salaire qui tourne entre 850 et 950 en fonction du nombre d'heures que je fais. Lorsque j'ai vu la baisse des APL je me suis demandé pourquoi. J'ai cru que c'était une erreur mais les équipes de la résidence m'ont expliqué qu'il y avait eu une réforme. Aujourd'hui je dois faire plus gaffe à ce que je dépense, sinon je dois piocher dans ce que j'ai mis de côté pour les réparations de voiture et les assurances. Je n'achète rien pour me faire plaisir mais en ce moment je n'estime pas avoir besoin de plus. Mes besoins sont couverts. Je suis quelqu'un qui vit au jour le jour, je vois ce que la vie me réserve et puis c'est tout. »

EN RÉACTION, SE RÉORIENTER VERS UN SECTEUR ÉPARGNÉ

Ils travaillaient dans l'hôtellerie, la restauration, la petite enfance, ou faisaient les saisons touristiques en montagne... nombreux sont ceux qui ont subi le travail partiel dans la période récente. Certains essaient de s'adapter, en s'orientant vers d'autres secteurs, espérant s'assurer des revenus plus réguliers.

« Début 2020, j'ai enchaîné des petits contrats CDD dans l'hôtellerie. Mon dernier contrat s'est arrêté juste avant la crise Covid. J'ai

¹¹ Le Fonds Coup de pouce est une expérimentation mise en œuvre par l'UNHAJ depuis 2019, grâce au soutien de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et le ministère des Affaires sociales et de la Santé. L'expérimentation a pour objectif de renforcer l'accueil des jeunes en situation de vulnérabilité dans des structures Habitat Jeunes et ainsi sécuriser leurs parcours. Le fonds s'adresse aux jeunes souhaitant accéder à un logement HJ et aux jeunes résidents rencontrant un incident de parcours ou une discontinuité dans leurs droits. Il est composé de deux outils : la « subvention coup de pouce » qui finance le reste à charge de logement d'un jeune en situation de vulnérabilité, et « l'avance coup de pouce » qui permet d'avancer l'équivalent APL en attendant son versement par la CAF. L'activation du fonds dure 3 mois, renouvelable une fois.

pu reprendre après, jusqu'en octobre. Lors du deuxième confinement ça s'est à nouveau arrêté et là j'ai décidé de me réorienter vers un autre secteur moins soumis à la crise. Je travaille maintenant dans le secteur du nettoyage mais je n'ai qu'un contrat de 24h. Je touchais du chômage pendant cette période et vu que je n'avais pas beaucoup de dépense, ça passait. Mais il n'y avait pas de superflu, je ne pouvais pas me le permettre. (...) L'essentiel j'arrive encore à le couvrir : manger, payer le loyer, j'ai des aides pour le transport... ensuite, payer des vêtements par exemple, ça dépend, je n'y arrive pas tous les mois. Vu que je n'ai pas de responsabilité, je n'ai pas d'enfant, ça passe mais ma vie c'est bosser et dormir. » explique N., 24 ans, qui vit à La Rochelle dans la résidence Horizon Habitat Jeunes.

RENONCER À UN PROJET DE FORMATION

Certains récits font état de formation à laquelle on finit par renoncer, parce que là où elle se trouve, le logement coûte cher, parce qu'il faut parfois financer une double résidence entre le lieu de formation et le lieu de stage, parce qu'il faut financer le matériel...

Les injonctions à la mobilité sont nombreuses pour la jeunesse, si le logement n'est plus abordable, faire des aller-retour n'est pas non plus la solution idéale, a fortiori en période de confinement et de couvre-feu. A., 22 ans est apprenti. Il touche 815 euros par mois et a vu ses APL passer de 315 à 193 euros :

« Quand j'ai vu que je perdais plus de 100 euros d'APL, je me suis dit que c'était mal venu vu la crise sanitaire, parce que je n'ai pas travaillé en 2020. Financièrement je m'en sors car j'avais fait des économies quand je passais mon bac pro. Ça m'a permis d'acheter une voiture. Je dois payer l'assurance de la voiture, l'essence, le logement et les repas. Heureusement j'avais déjà un peu de matériel pour ma formation, donc ça m'a coûté moins cher que pour d'autres. J'essaie de ne pas trop dépenser pour garder de l'argent pour plus tard, en cas de problème. Moi j'arrive à m'en sortir car j'avais de l'argent de côté,

mais il y en a qui n'ont rien, ils galèrent, c'est important de le faire savoir. »

RENONCER À L'AUTONOMIE DU LOGEMENT ET RETOURNER CHEZ SES PARENTS

Lorsque cela est possible, retourner vivre chez ses parents, de la famille, des amis pour s'en sortir financièrement, notamment pendant les périodes de confinement. L., 22 ans, en formation BPJEPS (éducateur sportif), est indemnisée par Pôle emploi pour 1000 € par mois environs. Elle a vu ses APL passer de 315 € à 16,34 €. Elle a dû quitter sa résidence et retourner vivre chez ses parents, sur les périodes où sa formation le lui permettait.

« EN MODE SURVIE », SANS AIDE FAMILIALE

Pour d'autres, les aller-retours chez un membre de la famille sont impossibles, parce qu'ils vivent trop loin et que cela coûterait trop cher rien que de faire l'aller-retour. C'est ce dont témoignent les jeunes venus des Outre-mer pour poursuivre une formation par exemple. Pour eux, impossible d'économiser sur le loyer suite à un imprévu, ou un mois difficile.

Pour Mamadou, 21 ans, il faut tenir financièrement jusqu'au bout de la formation, pour espérer ensuite un emploi mieux rémunéré. Ses APL sont passés de 371 à 163 € par mois.

« Lorsque je suis arrivé à Habitat Jeunes Montpellier, j'étais mineur et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui je suis en formation conducteur poids lourds et je touche l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi. À la suite de la mise en place de la réforme, mes APL ont baissé de plus de moitié. Je suis passé de 371€ d'APL à 163€ par mois. Ça change tout pour moi. Je suis en mode survie. J'ai fait une demande d'aide financière auprès du Fonds d'aide aux jeunes. Mais ça ne va pas suffire. Etant en formation, je dois faire face à de nouveaux frais, mes repas, mes trajets, je fais plus de 60 km par jour, et ça alors que mes revenus ont diminué. En plus, je suis jeune conducteur, mon assurance auto est donc élevée. Le quotidien est vraiment compliqué

avec cette forte diminution des APL. Mais cette formation est fondamentale. Mon avenir professionnel en dépend. Et bien sûr je ne peux compter sur aucune aide familiale pour passer ce cap, jusqu'à ce que j'aie un emploi qui me permette de vraiment vivre décemment. »

REPORTER DES PROJETS DE VIE FAMILLE OU D'ENTREPRISE...

Pour beaucoup, la baisse d'APL fragilise les budgets et, au mieux, c'est sur les loisirs que l'on rogne : « Le mois dernier j'étais à découvert de 50 euros. Je vais avoir du mal à mettre de l'argent de côté pour passer mon permis. Je dépense un peu moins sur la nourriture, je vais moins au fast food, je n'achète plus de vêtements et si les cafés étaient ouverts, c'est sûr que je ne pourrais plus trop y aller. » raconte Jordan, 23 ans, apprenti boucher dans une grande surface depuis octobre 2020. Ses APL sont passées de 316 € à 222 € par mois, ses revenus sont de 800€.

Mamady, 22 ans, vit séparé de sa compagne et de ses deux enfants à qui il verse une pension. Il est en CDD, et est passé de 246 à 100 € d'APL.

« Je suis agent d'entretien et de nettoyage au CHU de Montpellier. Je suis en CDD à 35h/semaine. Mon travail est difficile physiquement. J'avais 246€ d'APL et je suis passé à 100€ d'APL au mois de janvier 2021. J'ai 2 enfants en bas âges et je donne par mois environ 100€ pour les nourrir. Ma compagne vit à Lodève dans une structure collective CPH. Nous cherchons un logement pour notre famille. La baisse des APL fait qu'en fin de mois il ne me reste plus rien. Je ne peux qu'acheter de quoi me nourrir, et c'est tout. Je n'arrive pas à mettre d'argent de côté, et cette baisse des APL va encore aggraver la situation. »

D'autres relatent des projets d'auto-entreprise mis en attente, le contexte les poussant à exercer un boulot alimentaire. Pour eux, « ça va être plus dur

pour investir, du coup, ça va être plus long que prévu » nous dit Loïc, 29 ans, chaudronnier de formation qui souhaite monter son activité de créations de mobilier métal sur mesure.

« Pour la suite j'aimerais trouver un vrai boulot, ne pas être en difficulté financière », « Trouver un emploi qui me permette de vraiment vivre décemment », ou encore « Me déplacer, déménager dès que j'aurai le permis pour pouvoir exercer mon vrai métier », voilà la teneur des aspirations qui remontent, pour ne plus avoir à « redoubler de vigilance sur nos dépenses, y compris sur la nourriture pour s'en sortir ».

Dans l'immédiat, c'est la crainte que la situation ne stagne, qu'elle dure, qu'elle ne s'améliore pas. C'est aussi pour certains le risque de tomber dans une précarité plus grande, de ne plus être en mesure de régler leur loyer.

Pour tous, une réforme réduisant les ressources des jeunes dans un contexte de crise sanitaire et économique, c'est prendre le risque de les voir renoncer à ce temps d'expérimentation que constitue la jeunesse.



Proposition de l'UNHAJ : protéger tous les jeunes aux bas revenus

La mise en œuvre de la réforme avec la contemporanéisation de la prise en compte des ressources des allocataires impacte, sans surprise, particulièrement les jeunes. L'aide au logement est plus qu'une aide au paiement d'un loyer pour les jeunes : elle leur permet concrètement d'accéder à la pierre angulaire de la construction de leur autonomie, un logement.

PROTÉGER PAR UN FORFAIT OU UN ABATTEMENT FISCAL TOUS LES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS

Considérant les résultats de la présente étude, l'UNHAJ demande que soit mis en place des moyens de protection pour les revenus modestes des jeunes de moins de 25 ans en situation d'activité.

Rappelons que la moitié des 18-24 ans ne sont plus en études et sont en phase d'insertion sur le marché du travail.

Sans que le phénomène ne soit nouveau, mais particulièrement accentué du fait de la période actuelle, les jeunes sont plus fréquemment que les autres classes d'âge confrontés à des situations d'emploi précaires.

Nous l'avons souligné, les fluctuations des revenus des jeunes et l'effet de lissage de la prise en compte des ressources des 12 mois précédents (M-13 à M-1) produit une inadéquation des APL avec ce qui reste réellement à la fin du mois.

Pour se projeter dans un logement, une formation, un emploi, les aides au logement doivent être stables, et ne pas ajouter d'incertitude à un contexte général déjà si indécis.

L'UNHAJ propose la mise en place :

- d'un système forfaitaire de prise en compte des revenus de tous les moins de 25 ans, à l'image du modèle introduit par la réforme pour les étudiants,
- ou d'un système d'abattement fiscal, à l'image du modèle existant pour les apprentis - et bientôt pour les contrats de professionnalisation.

Ces mesures, véritables renforcement des droits, permettraient de protéger les bas revenus, y compris de ceux qui travaillent.

UN PRÉCÉDENT SYSTÈME IMPARFAIT, MAIS PROTECTEUR

Dans un contexte où les moins de 25 ans n'ont aucun filet de sécurité apparenté au RSA pour conforter leurs moyens d'existence, les aides personnelles au logement ont une fonction assurantielle forte pour celles et ceux qui se lancent dans un processus de décohabitation en lien avec la formation ou l'entrée dans la vie active.

Le mode de calcul précédent de l'APL permettait d'atténuer le surcoût de la primo-installation en assurant :

- un montant d'aide stabilisé sur l'année d'ouverture des droits, calculé sur un revenu de référence favorable du fait de la propension des jeunes ménages à déclarer un revenu N-2 nul ou presque nul ;
- un reste-à-vivre amélioré par le cumul, dans certaines situations, de premiers revenus souvent irréguliers et d'une aide au logement favorable et stable.

Précédemment, un régime dérogatoire existait pour les ménages de moins de 25 ans dans la définition des revenus de référence pour le calcul des aides au logement. Ainsi, le mode de calcul des APL pour ces jeunes ménages reposait sur le principe suivant : prise en compte d'un revenu de référence N-2, sauf si celui-ci était « trop faible » c'est-à-dire correspondant à 1015 SMIC horaire (soit en 2019 environ 7800 €) ; auquel cas, il était procédé à une appréciation dite forfaitaire des revenus correspondant au dernier montant mensuel déclaré multiplié par 12.

Le législateur, conscient du rôle singulier que jouent

les aides personnelles au logements pour les jeunes de moins de 25 ans non éligibles à des minima sociaux tels que le RSA avait introduit un régime dérogatoire à cette règle dite de l'appréciation forfaitaire des ressources.

PRÉFÉRER UN RENFORCEMENT DES DROITS À DES MESURES COMPENSATOIRES PONCTUELLES

Si la réforme dite des APL en temps réel remet à plat certaines anomalies qui pouvaient exister précédemment, force est de constater que la protection des jeunes de moins 25 ans aux revenus modestes n'est plus effective.

Pire, les mesures compensatoires proposées, à savoir la mise en place d'une prime de 1000€ par Action Logement, élargie à tous les salariés de moins de 25 ans ayant pris leur premier poste il y a moins de 18 mois, et rémunérés entre 0,3 et 1,1 Smic s'est trouvée épuisée en 2 semaines. Lancée en février 2021, cette aide a été prise d'assaut.

De nouvelles mesures sont annoncées à l'été, avec des conditions d'éligibilité plus restrictives. Si l'UNHAJ se tient à disposition du gouvernement et de ses partenaires pour le déploiement de ces mesures, elle n'en reste pas moins dubitative face à la mise en place d'aides ponctuelles, au détriment d'un renforcement des droits existants, jugés plus pérennes et plus souhaitables pour les jeunes. Dans le parcours résidentiel des jeunes, les effets d'une aide ponctuelle de 1000€ ne seront pas identique à 100€ par mois d'aides au logement pendant 10 mois.

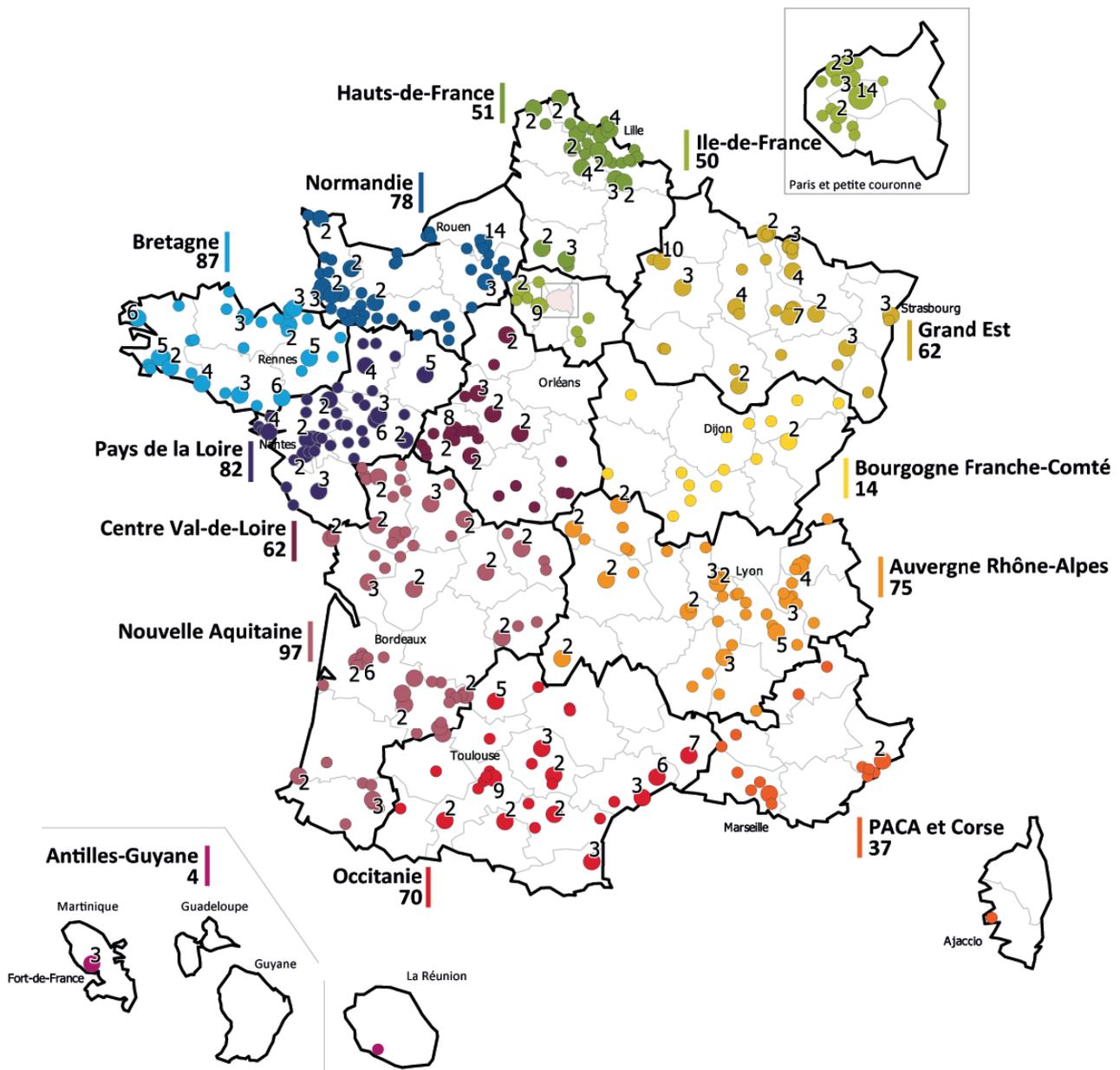
Pour les jeunes qui se sont lancés dans un parcours d'emploi et de logement, la brutalité du rattrapage actuel du fait de la réforme doit être compensé. Suite à la réforme, tous les jeunes perdent, peu importe leur niveau de revenus. Cette perte globale, couplée au re-calcul trimestriel de l'APL provoque instabilité et incertitude chez les jeunes. Le risque est grand de voir une part importante d'entre eux renoncer à un projet de formation ou professionnel, faute de pouvoir se déplacer au plus près de cette formation ou de cet emploi, faute de pouvoir accéder au logement ou de s'y maintenir.

L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, c'est...

- 300 adhérents (associations et personnes morales) présents sur 650 sites, porteurs de projets Habitat Jeunes :
 - > Ils accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome.
 - > Ils proposent 40 000 logements en collectif (de type Résidences sociales-FJT) ou en diffus et 4 500 logements mobilisés en médiation locative.
 - > Ils offrent un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...
- 200 000 jeunes accueillis chaque année

Habitat Jeunes, c'est...

- Une ambition : permettre à l'ensemble des jeunes de 16 à 30 ans, en situation de mobilité, de se poser, d'être chez eux, d'habiter quelque part, d'être parties prenantes des décisions qui les concernent, de s'enrichir des expériences des autres et de poursuivre leur route... Avec créativité, respect de la différence et solidarité.
- Un projet d'éducation populaire présent sur 650 sites
- Un objectif : la socialisation et l'émancipation des jeunes par l'habitat
- Une approche globale : pour atteindre cet objectif, les acteurs Habitat Jeunes développent et agissent au travers d'outils et de leviers répondant aux besoins des jeunes et des territoires : Résidences Habitat Jeunes (FJT, Micro Résidences, Foyers soleils...), Services Habitat pour les Jeunes (CLLAJ et Services Logement), centres de formations, écoles de projet, couveuses d'activités...



Contact UNHAJ : Aude Pinault - unhaj@unhaj.org

Contact presse : Alice Dekker - alice@alicedekker-rp.fr - 06 16 58 21 60

www.habitatjeunes.org